

Postulat : Pour une étude sur l'opportunité de recourir à des agents de sécurité privés afin de renforcer le sentiment de sécurité sur le domaine public veveysan

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers et Chères Collègues,

Le bord du lac Léman, les jardins publics et les promenades de la ville de Vevey sont des lieux prisés tant par la population locale que par les visiteurs. Cependant, une partie des usagers exprime régulièrement un sentiment d'insécurité, notamment en soirée ou durant les week-ends. Incivilités, nuisances sonores, comportements à risque ou consommation d'alcool/drogues y sont parfois rapportés.

Le harcèlement est également monnaie courante et a pris une telle ampleur que nous connaissons tous ici quelqu'un qui en a été victime d'une manière ou d'une autre. Les femmes, en particulier, osent de moins en moins se promener seules en ville, et ce à toute heure de la journée.

Et même si la municipalité a pris des mesures et mis en place une plateforme « stop harcèlement » il y a plus de trois ans, nous avons aujourd'hui des témoins qui peuvent confirmer que notre police est surchargée et ne peut pas toujours intervenir immédiatement. Un exemple a été cité lors de la dernière réunion du CI ASR (*le PV est disponible ici : <https://www.securite-riviera.ch/home/seances-du-conseil-intercommunal-2023-4cbe176b572c127f6de4add3436f4274-8a4aa0197d88638233fafcf8ad80fc70>*). Il s'agit d'une jeune femme qui a été victime d'agression sexuelle un dimanche après-midi sur la « Dolce Riviera ». La police n'est arrivée qu'une heure plus tard.

Certaines communes vaudoises (Vandœuvres, Bellevue, etc.) ont choisi de renforcer la présence sur le terrain par l'engagement d'agents de sécurité privée, en complément des forces de l'ordre, avec des effets positifs sur la dissuasion et le sentiment de sécurité des citoyens.

Nous demandons à la Municipalité d'étudier l'opportunité et la faisabilité de recourir à une entreprise de sécurité privée pour renforcer la surveillance et la présence humaine dans les lieux publics suivants :

- le bord du lac Léman,
- les jardins Doret, Rivage et d'autres espaces verts fortement fréquentés,
- les quais et zones de promenade,
- et d'autres lieux identifiés comme sensibles ou problématiques selon les données de la police et les remontées citoyennes.

L'étude devra notamment évaluer :

1. La légalité et le cadre réglementaire pour une telle délégation dans l'espace public ;
2. Le coût estimé selon différents scénarios d'intervention (fréquence, durée, lieux, missions) ;

3. Les bénéfices attendus en matière de dissuasion, de tranquillité publique et de complémentarité avec les forces existantes ;
4. Les modalités de communication avec la population et de suivi (retours d'expérience, indicateurs) ;
5. L'expérience d'autres communes vaudoises et les enseignements pouvant en être tirés.
6. La baisse de charge qui serait envisageable pour ASR

Conclusion :

L'objectif n'est pas de privatiser la sécurité publique, mais de réfléchir à des mesures complémentaires, ciblées et proportionnées, dans un souci de cohésion, de prévention et de bien-être pour tous les usagers de l'espace public veveysan.

Merci de votre attention.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey

Maria Boissard

Conseillère Communale PLR